

RCS : FOIX
Code greffe : 0901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00276
Numéro SIREN : 831 588 538
Nom ou dénomination : ECO-BUS OCCITANIE

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2021 sous le numéro de dépôt B2021/001363

Désignation de l'entreprise : SARL ECO-BUS OCCITANIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise RUE LOUISE MICHEL		09000 FOIX					
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant <input type="checkbox"/> *					
Numéro SIRET* 8 3 1 5 8 8 5 3 8 0 0 0 1 5							
		Exercice N clos le, 3 0 0 6 2 0 2 0					
		N-1 3 0 0 6 2 0 1 9					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	54 082	AC	51 022	3 060	21 088
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH	50 000	AI		50 000	50 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN	2 475	AO	784	1 691	2 186
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 335	AS	111	1 224	
	Autres immobilisations corporelles	AT	662 915	AU	275 346	387 569	514 586
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières*	BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	770 806	BK	327 263	443 543	587 860
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	123 303	BY		123 303	157 117
	Autres créances (3)	BZ	50 321	CA		50 321	76 866
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	286 072	CG		286 072	154 263
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	17 148	CI		17 148	31 876
	TOTAL (III)	CJ	476 844	CK		476 844	420 121
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 247 650	IA	327 263	920 387	1 007 981
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

Certifié Conforme
Caill

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ECO-BUS OCCITANIE

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.40...0.00.....)	DA 140 000	140 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)	DG	0	0
	Report à nouveau	DH	(51 382)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(11 115)	(51 382)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	77 504	88 619
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	625 657	724 536
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	9 500	54 783
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	27 068	48 976
	Dettes fiscales et sociales	DY	79 658	91 068
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	101 000		
	Compte régul.	EB		
Produits constatés d'avance (4)	EC	842 883	919 363	
TOTAL (IV)	ED			
Ecarts de conversion passif * (V)	EE	920 387	1 007 981	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Ecart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	384 595	327 415	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		SARL ECO-BUS OCCITANTE				Néant		*	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	700	FB		FC	700		
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			FG	708 985	FH		FI	708 985	804 824
	Chiffres d'affaires nets*	EJ	709 685	FK		FL	709 685	804 824	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	33 967	26 099	
	Autres produits (1) (11)					FQ	72	13	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	743 723	830 936
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	264 931	351 734	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 768	10 980	
	Salaires et traitements*					FY	254 427	276 355	
	Charges sociales (10)					FZ	59 164	82 411	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	155 093	164 528	
				- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
	Autres charges (12)					GE	191	19	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	741 575	886 026	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 147	(55 090)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		66	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP		66	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 541	10 983	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	6 541	10 983	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 541)	(10 917)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(4 394)	(66 007)	

Désignation de l'entreprise : SARL ECO-BUS OCCITANIE

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			13 602
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	193 343		3 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	193 343		16 602
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 019		796
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	196 045		1 180
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	200 064		1 976
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(6 721)		14 626
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices *		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	937 066		847 604
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	948 180		898 985
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(11 115)		(51 382)
RENOUVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	IIV		
			IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP		
			- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	33 967		26 099
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			
	obligatoires	A9			
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
	Cf état annexe		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
			200 064	193 343	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Société A Responsabilité Limitée
Société commerciale au capital de 140 000 €
RCS de TOULOUSE 831 588 538

ECO-BUS OCCITANIE

Rue Louise Michel
09000 FOIX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 DECEMBRE 2020**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le trente décembre, à 16heures,

La société COURET VOYAGES, Société à responsabilité limitée au capital de 200 000 euros, ayant son siège social 31260 FRANCAZAL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 432872778 RCS Toulouse, représentée par Monsieur Jean-Marc COURET en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 1400 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société ECO-BUS OCCITANIE,

Associée unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Jean-Marc COURET, gérant non associé de la Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Jean-Marc COURET, gérant non associé, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2020 et le rapport de gestion ont été adressés le 10 décembre 2020 à l'associée unique, soit dans les six mois de la clôture dudit exercice.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social à partir du 10 décembre 2020.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Situation du compte courant d'associé,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

VM

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à -11 114,53 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -11 114,53 euros

Au compte "report à nouveau"
Qui passe ainsi de -51 381,55 euro à -62 496,08 euros -11 114,53 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 77 504,12 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique constate qu'au cours de l'exercice clos, aucune rémunération n'a été allouée au gérant.

L'associée unique décide de poursuivre l'absence de rémunération allouée au gérant au titre de son mandat pour l'exercice à venir.

CINQUIEME DÉCISION

A la clôture de l'exercice au 30 juin 2020, le solde du compte courant d'associé de l'associée unique, SARL COURET VOYAGES, est débiteur de 44 224,75 euros.

L'associé unique reconnaît avoir été informé des conséquences d'un compte courant débiteur et s'engage à le régulariser.

L'associée unique approuve la situation du compte courant d'associé et décide de ne pas le rémunérer pour l'exercice du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

SIXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique.

Fait à TOULOUSE, le 30 décembre 2020

La SARL COURET VOYAGES

Associée UNIQUE

Représentée par Monsieur Jean-Marc COURET, gérant

